

# DEMANDE DE PERMIS DE PIIA - LOTISSEMENT

(pour un projet comportant une nouvelle rue)

SERVICE DE L'URBANISME

Demande reçue le : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : \_\_\_\_\_

Êtes-vous le propriétaire ?  Oui  Non

*(Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration)*

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Téléphone (résidence) : \_\_\_\_\_

Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_

Téléphone (autres) : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de lot(s) : \_\_\_\_\_

Est-ce un terrain situé en bordure d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide ?  Oui  Non

## DESCRIPTION DU PROJET

Coût approximatif des travaux de construction : \_\_\_\_\_

Date prévue du début des travaux de construction : \_\_\_\_\_

Date prévue de la fin des travaux de construction : \_\_\_\_\_

Description :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## PROJETS VISÉS, OBJECTIFS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

### Projets visés

Tout projet de lotissement qui n'est pas contiguë à une rue publique ou à une rue privée existante est assujéti au Règlement sur les PIIA numéro 208-2015.

### Objectifs

- Assurer l'arrimage entre les projets de développement.
- Planifier des réseaux routiers et cyclables.
- Assurer un tracé de rues fonctionnel.

### Critères d'évaluation

- Privilégier un tracé de rues qui offre des accès aux secteurs existants et aux futurs développements.
- Limiter les tracés de rue linéaires.
- Limiter la création de terrains transversaux.
- Limiter les tracés de rue se terminant en cul-de-sac.
- Prévoir une voie collectrice reliant chaque projet de développement.
- Favoriser la création de réseaux cyclables et piétonniers.
- Limiter la longueur des îlots.
- Limiter la création d'îlots de formes identiques.

## LISTE DE VÉRIFICATIONS

- Le formulaire dûment complété
- Un exemplaire du plan de lotissement, **À L'ÉCHELLE**, du projet projeté ainsi que sa version électronique en format PDF.

## DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE (2025)

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE DÛMENT COMPLÉTÉE <small>(Ces dates peuvent changer en cours d'année)</small>	REUNION DU CCU 19 H	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 19 H
20 décembre 2024	21 janvier	3 février
21 janvier	18 février	3 mars
18 février	18 mars	7 avril
1 <sup>er</sup> avril	23 avril (mercredi)	5 mai
29 avril	21 mai (mercredi)	2 juin
27 mai	25 juin (mercredi)	7 juillet
15 juillet	5 août	18 août
5 août	26 août	8 septembre
2 septembre	23 septembre	1 <sup>er</sup> octobre
7 octobre	4 novembre	17 novembre
28 octobre	25 novembre	28 décembre
20 décembre	Janvier 2026	Février 2026

## Renonciation

### **Restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels***

Par la présente, je renonce à me prévaloir d'une restriction d'accès dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

J'autorise ainsi le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie à faire usage des informations et des documents qui sont fournis dans le cadre de ma demande, spécifiquement pour des fins de consultations ou dans le cadre de séances publiques.

Cette renonciation est en accord avec l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

**Tout citoyen qui le désire peut se présenter devant le CCU pour expliquer sa demande. Ce comité n'a aucun pouvoir décisionnel, reste impartial lors des représentations et formule une recommandation au Conseil municipal.**

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et des informations s'y rapportant.

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Note : Le fonctionnaire désigné peut exiger tout autre élément requis pour établir la conformité d'un projet en lien avec la législation et la réglementation applicable. Les documents requis et les informations demandées peuvent dépendre de la nature des travaux.